

Cet incident au Parlement de Londres est très-curieux : nous engageons le public à le méditer. Les Anglais ont par-dessus tout, la qualité du bon sens, ce maître de la vie humaine, comme l'appellait Bossuet. Ils voient plus d'appareil et plus sagement que nos gouvernants révolutionnaires. — Iranchous le mot, — ils sont moins bêtes, parce qu'ils ne se bercent pas de phrases creuses.

Nous renvoyons les observations de Sir Stafford à nos ministres, qui ont peur du fantôme clérical et à ceux qui les applaudissent.

L'éventualité d'une intervention anglaise se traduisant en Orient par une occupation de l'Égypte devait, naturellement appeler l'attention sur la situation que la guerre ferait au canal de Suez. On a parlé de la neutralisation du canal. Des explications données récemment au Parlement anglais nous fixent sur les intentions de l'Angleterre, et nous savons, à n'en pas douter, que la neutralisation entendue dans le sens d'une interdiction de passage aux navires de guerre, n'aura jamais l'adhésion de cette puissance. La neutralité, au sens anglais, semble n'être rien de plus que le droit légal pour toutes les marines, militaires ou marchandes, de se servir du canal. Elle dirait volontiers à la Russie, en temps de guerre : « Le passage est libre; entre si tu peux, et sors si tu l'oses. » Elle sait que cette neutralité-là, la concurrence ne sera pas grande pour lui en disputant le bénéfice. Maitresse des deux accès du canal, la concession qu'elle fait, à quelque peu l'air d'une ironie à l'adresse de ses futurs adversaires.

L'article 14 de l'acte de concession a beau déclarer solennellement que le grand canal maritime et les ports en dépendant « seront ouverts toujours, comme passages neutres, à tout navire de commerce traversant d'une mer à l'autre, sans aucune distinction, exclusion ni préférence de personnes ou de nationalités, moyennant le paiement des droits et l'exécution des règlements établis par la Compagnie universelle, » l'état de guerre supprime en fait ces garanties, et le passage neutre n'est plus qu'un mot pour qui n'est pas neutre lui-même, ou ne trouve pas dans sa force la garantie de son droit.

Des événements graves se préparent de nouveau en Espagne.

On écrit de Saint-Sébastien le 13 mai :

Un des jours de la semaine dernière un vapeur chargé de charbon, venant d'Angleterre, qui a paru suspect à l'autorité espagnole, est entré en relâche dans le port de Passage. On a exercé sur lui une active surveillance, mais rien n'a justifié les soupçons qu'il inspirait.

Aujourd'hui, le bruit court qu'un vapeur a débarqué 300 caisses de fusils Remington, (soit 3,000 fusils) dans une des criques de la côte de Biscaye, et que ces armes sont destinées à des corps fédérés dont l'organisation se prépare secrètement dans les provinces basses.

On télégraphie d'Agram, 15 mai, au *Bien Public*. Cette nuit, des étudiants ont arraché le drapeau hongrois à plusieurs édifices et l'ont traîné dans la boue, aux cris de : « A bas les alliés des sofas ! » La police a volontairement fermé l'œil.

La nouvelle se répand que l'on songe, à Pesth, à proclamer l'état de siège dans le comitat d'Agram.

La situation devient très grave.

M. de Lacroix, député de Saône-et-Loire, qui siège à l'extrême gauche, est l'auteur d'une proposition à laquelle nous adhérons pleinement.

L'exposé des motifs invoque « la république fraternelle » là où il suffisait d'invoquer l'humanité, si on n'osait rappeler le grand mot tout à la fois humain et divin de la charité. Cet exposé, dans sa brièveté, n'en est pas moins juste et vrai. Nous le reproduisons, ainsi que la proposition humaine, charitable, de sage police et de véritable économie politique, que vient de déposer M. de Lacroix :

Messieurs, le nombre des infanticides commis par les filles-mères ; l'interdiction en France de la recherche de la paternité ;

Le décroissement de la population et la preuve qu'elle diminue quelquefois par le crime des mères.

L'abandon, que nos habitudes administratives ont placé entre la jeune fille placée entre la folie du désespoir ou la honte, abandon qui est en contradiction formelle avec le principe d'une république fraternelle ;

La conviction, partagée par tous, que la vie d'un enfant vaut plus que les quelques cent mille francs dont la dépense serait nécessaire pour le rétablissement des tours ;

M'engageant à soumettre à vos délibérations la proposition de loi suivante :

Proposition de loi. — Art. 1<sup>er</sup>. Dans chaque mairie des chefs-lieux d'arrondissement, et dans chaque hospice destiné à recevoir des enfants trouvés, il sera établi un tour où ils pourront être exposés.

Art. 2. Dans chaque arrondissement, il sera établi une salle d'asile où les enfants trouvés seront reçus.

Nous avons reçu, hier soir et ce matin, les dépêches suivantes :

Ville-Franche, 15 mai.

La chaudière de la frégate, la *Revanche*, vient de sauter. On assure qu'il y a 2 morts et 60 blessés.

Nice, 15 mai.

On assure que dans l'explosion qui a eu lieu ce matin à bord de la frégate

cuirassée « *Revanche* », soixante hommes ont été blessés, dont vingt mortellement, deux matelots auraient été tués sur le coup.

D'après une autre version, le nombre des morts serait plus considérable.

La *Constitutionnel* publie les détails suivants, sur l'explosion de la *Revanche*.

Nice, 5 heures 55.

Une des six chaudières de la frégate la *Revanche*, a éclaté, ce matin, en rade de Villefranche. Immédiatement le tocsin a sonné à bord des six navires mouillés le plus près de la *Revanche*, et à l'église communale.

Redoutant une catastrophe semblable à celle du *Magenta*, la population tout entière courut, affolée, se réfugier sur les hauteurs qui dominent la rade. L'anxiété était générale.

On ne sait encore, au juste, quel est le nombre des morts et des blessés. On évalue à vingt les marins qui ont succombé aux jets de vapeur brûlante et dont les corps ont été affreusement mutilés ou mis en lambeaux.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 15 mai 1877.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GREVY.

(Suite.)

M. JULES SIMON, président du Conseil, déclare que dans les circonstances présentes, l'abrogation est inopportune et dangereuse.

M. DARNANDAT combat la proposition de M. d'Ornano. Il serait dangereux d'accroître la juridiction du jury.

Les tribunaux correctionnels sont la seule garantie efficace contre les délits compromettant les rapports diplomatiques et la dignité de la presse.

M. ALBERT GREVY, rapporteur, maintient les conclusions de la commission.

La loi de 1875 était provisoire, transitoire; c'était une loi de combat. La commission est impuissante à réprimer les offenses contre les personnes politiques. Ces offenses sont des délits politiques ressortissant de la juridiction du jury.

Les outrages aux souverains étrangers seraient sévèrement réprimés par le jury.

La Monarchie et la Restauration ont repoussé cette énormité juridique. Il n'est pas permis de détourner un citoyen de ses juges naturels : pour les crimes, les assises, pour les délits, les tribunaux correctionnels.

L'abrogation du titre 11 de la loi de 1875 a déjà été prononcée implicitement par l'abrogation du décret de 1852.

Le rapporteur rejette sur l'empire l'origine de cette loi qu'il faut abroger. La fin de ce discours est accueillie par les applaudissements de la gauche.

Beaucoup de membres de ce côté de la Chambre s'empressent autour de M. Albert Grévy pour le féliciter.

M. BLIN DE BOURDON demande l'avis du président du conseil, au nom de la dignité du gouvernement et de l'importance de la question (protestations à gauche).

M. JULES SIMON : J'ai déclaré que le gouvernement jugeait inopportune l'abrogation de la loi de 1875. La Commission a entendu nos motifs, mais le patriotisme m'empêche de les apporter à cette tribune.

M. RAOUL DUVAL : M. le ministre conserve son opinion, pour l'appliquer quand il ne sera plus au pouvoir ! Alors il redeviendra libéral ! (Violent tumulte. Cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. JULES SIMON, de son banc : l'interruption de M. Duval est un outrage et une injure !

La droite et la gauche paraissent également surexcitées.

M. LE PRÉSIDENT rappelle M. Duval à l'ordre. Jamais, dit-il, je ne permettrai qu'un orateur apporte l'outrage à la tribune.

M. RAOUL DUVAL repousse comme indigne cette accusation d'outrage. Il donne quelques explications, à la suite desquelles le président retire le rappel à l'ordre.

L'article premier est voté. Une discussion longue et confuse s'engage sur l'article additionnel proposé par M. Brice.

Celui-ci défend cet article ; il est appuyé par M. Lisbonne.

MM. Gambetta et Houyvet parlent contre.

Le projet de loi est voté et l'amendement Brice renvoyé à la commission pour revenir ultérieurement.

Il y a eu 268 voix pour et 200 contre. M. Gambetta demande si la commission fera un rapport spécial et dans quel délai.

M. le rapporteur répond que la commission est disposée à faire un rapport à bref délai, mais qu'il ne serait pas juste de lui mesurer les heures.

L'ensemble du projet de loi est mis aux voix et à la majorité de 392 voix contre 56 voix sur 448 votants est adopté.

Jeudi à une heure, réunion dans les bureaux ; à trois heures, séance publique.

La séance est levée à 6 h. 15.

### LETTRES DE PARIS

(De notre correspondant particulier.)

Paris, 15 mai.

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin à l'Élysée, sous la présidence du Maréchal de Mac-Mahon. Le Conseil a d'abord pris connaissance des communications faites au ministère des

affaires étrangères sur les événements d'Orient, puis il a entendu les explications que M. Jules Simon doit donner aujourd'hui à la Chambre des députés, en réponse à la question de M. Baudry d'Asson. Ces explications se borneront, ainsi que je vous l'ai dit hier, à la déclaration de ce fait, que le ministre a prescrit aux maires de légaliser toutes les signatures authentiques sans se faire juges des pièces signées. Puis M. Jules Simon a communiqué au Conseil une lettre, à lui adressée, par l'évêque de Nevers et conçue, me dit-on, dans des termes beaucoup plus vifs que ceux de la dernière. M. Jules Simon était d'abord d'avis de déférer comme d'abus cette lettre au Conseil d'Etat ; mais il paraît que ses collègues l'en ont dissuadé. On se demande, du reste, si M. Jules Simon serait dans la légalité en déférant au Conseil d'Etat, une lettre qui lui est personnelle et à laquelle aucune publicité n'a été encore donnée.

Les journaux républicains font beaucoup de bruit autour du retrait de l'interpellation que la droite du Sénat a eu un instant l'intention de porter à la tribune. A les entendre, il y aurait scission complète entre les diverses fractions de la droite, et cette scission aurait pour premier résultat de faire repousser la candidature de M. de Chabaud-Latour, à la première élection sénatoriale. Je n'ai pu encore me renseigner d'une façon quelconque sur ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette dernière affirmation ; mais je peux vous garantir que les dissensions qui se sont manifestées, un instant, dans les groupes conservateurs du Sénat, sont aujourd'hui, complètement apaisées.

On s'entretient à Versailles du renouvellement du bureau de l'Union républicaine. Il paraît que M. Floquet en aura la présidence, et il y a beaucoup de commentaires tous fort défavorables à l'Union républicaine. Le moment est assez mal choisi, en effet, pour donner un tel témoignage d'estime au citoyen dont il jouit parmi ses électeurs, fut une dont le premier titre à la popularité insuite à l'empereur de Russie ; mais c'est là une de ces nuances de l'opportunisme qui échappent facilement aux plus fervents souteneurs de ce système politique.

On parle aussi beaucoup de l'ajournement de la proposition Laisant. Le rapport rédigé par M. Tezenas au nom de la Commission chargée de l'examen de ce projet ne sera déposé que plus tard s'il l'est jamais. Ceci est du véritable opportunisme.

Toutefois, M. Laisant déclare à qui veut l'entendre qu'il n'abandonne pas sa proposition et en demandera prochainement la discussion.

Il est question, toujours à Versailles, de fixer au 8 juillet, les élections pour le renouvellement par moitié des conseils généraux.

Enfin les membres de l'extrême gauche continuent à chercher, mais en vain, à s'entendre sur la nouvelle proposition d'amnistie que demandent leurs électeurs à cor et à cris.

Plusieurs réunions tenues dans ce but ont été, vous le savez, complètement infructueuses ; ces messieurs n'ont jamais pu se mettre d'accord. Cependant on pense qu'ils finiront par trouver une rédaction, jeudi prochain. En attendant, ils ont le rapport de M. René Brice sur la proposition de l'un des leurs, M. Louis Blanc, relative à l'abolition de la peine de mort. Ce rapport conclut au rejet de la proposition ; mais pour ne pas trop blesser les signataires du projet, l'honorable rapporteur leur permet d'espérer que, lorsqu'il y aura moins de crimes commis, on abolira la peine de mort ; c'est dire, je pense, que lorsqu'il n'y aura plus d'assassins, on ne condamnera plus à mort.

L'affaire Moyaux, le grand événement parisien d'hier et d'aujourd'hui, s'est terminé par un verdict affirmatif, mais avec admission de circonstances atténuantes. Moyaux a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Le public a eu l'air de trouver le jury par trop bénin.

Au moment de clore ma lettre, j'appréhends une bien triste nouvelle : ce matin, au moment où l'escadre de Villefranche allait appareiller, la chaudière de la frégate cuirassée, la *Revanche* a fait explosion, blessant ou tuant une soixantaine d'hommes, la *Revanche* a pu toutefois se maintenir à flot, et elle est en route pour Toulon, à la remorque de la *Provence*.

### BULLETIN ECONOMIQUE

#### Commerce de la France en 1877

Il résulte des documents statistiques sur le commerce de la France, pendant les quatre premiers mois de l'année 1877, recueillis par l'administration des douanes, que les importations se sont élevées, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 1877, à 1,191,295,000 fr. et les exportations à 1,038,026,000 fr. Les importations s'élevaient, en 1876, à 1,184,459,000 fr., et les exportations à 1,146,334,000 francs.

Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations.	1877	1876
Objets d'alimentation	265,801,000	241,331,000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	703,373,000	719,391,000
Objets fabriqués	162,223,000	160,343,000
Autres marchandises	59,838,000	54,344,000
Total.	1,191,295,000	1,184,459,000

Exportations.	1877	1876
Objets fabriqués	565,831,000	594,946,000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	466,387,000	488,886,000
Autres marchandises	55,788,000	62,522,000
Total.	1,088,026,000	1,146,334,000

Il résulte de ces tableaux que le chiffre total des échanges commerciaux s'est élevé pendant les quatre mois de 1877, à 2,279,321,000 fr. contre 2,330,793,000 fr. en 1876, ce qui donne une diminution de 51 millions en 1877.

On voit aussi par les chiffres de cette statistique, que les importations ont augmenté de 7 millions, alors que les exportations décroissent de 58 millions, d'une année à l'autre, pendant la période correspondante qui vient d'être signalée.

### Roubaix-Tourcoing

#### ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici les votes des députés du Nord sur l'amendement présenté par M. Peras à l'effet de rendre publiques les séances des conseils municipaux : (première délibération)

La Chambre des députés a adopté. Ont voté pour la publicité : MM. Pierre Legrand, Masure, Charles Menton, Trystram, Guillemin.

Ont voté contre la publicité : MM. Bertrand-Mileant, Desmoutiers, Louis Legrand, Massiet du Biest, Merlin, Léon Renard, de Marcère.

N'ont pas pris part au vote : MM. Joss, Laurent, Pichon, des Rotours, Georges Brane.

Absent par congé : M. Scrépel.

La Commission du Cercle des Carabiniers rappelle à Messieurs les professeurs de toutes les écoles de Roubaix, que le tir gratuit offert aux élèves doit avoir lieu les 3, 7 et 10 juin.

Elle engage vivement Messieurs les professeurs d'exercer les jeunes gens qui devront prendre part à ce concours, de manière à arriver à un résultat satisfaisant, Monsieur le ministre de la guerre désirant connaître ce résultat.

C'est dimanche prochain, 20 mai, que doit avoir lieu, à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers, la séance d'escrime, au profit d'un enfant sourd-muet.

On sait que M. Rassemont, professeur, prêtera son concours, et que la séance commencera à 4 heures du soir.

Nous devons engager beaucoup nos lecteurs à coopérer à cette bonne œuvre ; la séance d'escrime sera, du reste, fort intéressante pour les amateurs.

Voici le programme de cette séance :

PREMIÈRE PARTIE : Escrime MM. Rassemont et Dalaurier. Bernard et Boudier. Manjot et Devicher.

Canne MM. Desmarbellier et Rassemont. Petit et Hermain.

Chauvion MM. Sory et Vique.

Dans M. Demy, — La Matelotte Anglaise.

DEUXIÈME PARTIE : MM. Petit et Dalaurier. Wilfart et Boudier. Contre-Pointe Vanroosebeek et Lecoin.

Canne MM. Bernard et Devicher. Hermain et Sory.

Chauvion MM. Cochetex et Debardringhien. Dans M. Demy, Bouche, Vanhoorde et Auguste X. — La Gavoite.

Un marchand de déchet de la rue de Lannoy, M. L. D., a été arrêté hier. Il avait été condamné en mars 1877, par le tribunal correctionnel de Lille, à 40 jours de prison, pour banqueroute simple.

Notre brigade de gendarmerie a passé sa revue d'inspection annuelle, la semaine dernière, à Quesnoy-sur-Deûle.

Le thermomètre marquait, ce matin, à 10 heures, 15 degrés au-dessus de zéro. C'est un préliminaire de température estivale.

On nous informe — sans pouvoir nous donner d'autres renseignements — que plusieurs arrestations ont été faites à Tourcoing, hier, pour de nombreux vols de laine.

Six individus, après avoir bien diné dans le cabaret du sieur Deschamps, rue des Carliers, voulaient sortir sans payer la carte ; mais ils ont été arrêtés sur le champ.

BREVETS DE CAPACITÉ. — La commission chargée d'examiner les aspirants et aspirantes au brevet de capacité pour l'instruction primaire, ouvrira sa seconde session le 16 juillet, à huit heures, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à Douai.

Aspirantes. — Brevet de second ordre, 1<sup>re</sup> série : lundi 16 juillet ; 2<sup>me</sup> série : 19 juillet ; Matières facultatives, 23 juillet. Ces examens ne seront pas publics.

Aspirants. — Brevet simple 1<sup>er</sup> série : 30 juillet ; 2<sup>me</sup> série, 2 août ; matières facultatives, 6 août. Ces examens seront publics.

Se faire inscrire au plus tard le 16 juin à la préfecture à Lille. L'examen pour la direction des Salles d'Asie, aura lieu le 13 août à huit heures.

AVIS AUX COMMERCANTS. — La Cour de Douai a jugé récemment une question du plus grand intérêt pour le commerce de nos pays frontières.

Les marchandises introduites de Belgique en France, et parfois celles exportées de France en Belgique, peuvent donner lieu aux investigations de la douane.

Les opérations de cette administration publique amènent forcément des retards qu'explique la nécessité de faire des constatations souvent délicates de prélever des échantillons.

Pendant le temps nécessaire à l'accomplissement de ce service public, les marchandises peuvent rester en wagons ou dans la Compagnie du chemin de fer chargée du transport.

La Compagnie du chemin de fer du Nord prétendait se faire payer un magasinage pour le temps durant lequel des marchandises étaient ainsi retenues pour le service des douanes.

Les opérations de la douane finies, elle n'avait pas voulu se dessaisir sans être payée du montant de ces prétentions à cet égard.

Le tribunal de commerce de Tourcoing avait jugé la prétention de la Compagnie du Nord non fondée et l'avait même condamnée à des dommages et intérêts pour réparer le préjudice par elle causé au propriétaire de la marchandise.

Par une décision que publie le dernier numéro du recueil de ses arrêts, la Cour de Douai a confirmé le jugement du tribunal de commerce de Tourcoing.

Cette décision rendue par la Chambre civile présidée par M. le premier président Bardou, sur les conclusions de M. l'avocat-général Grévin, est fort utile à connaître comme étant de nature à couper court à des prétentions contre lesquelles le commerce protestait chaque fois qu'elles se renouvelaient.

M. Pierre Petit, président honoraire à la Cour d'appel de Douai, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé de Ste-Hélène, ancien président du bureau de bienfaisance, vice-président de la Société de secours mutuels, membre honoraire élu de la Société d'agriculture, des sciences et des arts du département du Nord, est mort dans la soirée du 13 mai, à Douai.

Un grave accident s'est produit, hier après-midi, sur la grande route, banlieue d'Esquermes.

Un jeune homme de 17 ans L. Warin, d'Haubourdin, voulant monter sur une voiture en marche, tomba si malheureusement que les roues lui passèrent sur le corps. Il est si gravement blessé que ses jours sont en danger.

Il a reçu les premiers soins chez Mme Morival, qui a eu la bonté de le faire conduire à Haubourdin dans sa voiture.

Pour la chronique locale, G. Baudouin

Samedi dernier, un train de marchandises passait à la gare d'Hérin, lorsque le sieur Amand Herbin, âgé de 39 ans, chauffeur, en voulant s'élever sur la machine de ce train pour se faire transporter à Denain où il devait prendre son service, manqua le marchepied et tomba si malheureusement sur les rails qu'il eut le pied droit complètement écrasé.

L'amputation a été jugée nécessaire. Cet accident n'est dû qu'à l'imprudence de la victime, les règlements des chemins de fer défendant de monter pendant la marche des trains.

Depuis quelque temps, Valérie Cahy, âgée de 43 ans, ouvrière de fabrique au hameau de Martinsart, donne des signes d'aliénation mentale par suite de pertes d'argent. Samedi, une de ses nièces, Maria Cahy, travaillant dans le champ à proximité de la maison de sa tante, eut l'idée d'aller la voir. Il était cinq heures.

La porte était fermée et barricadée à l'intérieur. Elle la poussa violemment et se trouva en présence de sa tante qui venait de se faire, à l'aide d'une faucille, une blessure à la gorge. Elle était couverte de sang. Maria la saisit à bras-le-corps, la porta sur son lit et courut appeler du secours.

Pendant sa courte absence, sa tante parvint à s'échapper et alla se précipiter dans le puits d'une profondeur de sept à huit mètres.

Des voisins accoururent. On a remarqué le courage d'un vieillard de 72 ans, César Leveillé, maçon à Houplin, qui arriva en des premiers. Il eut une corde à la main et descendit dans le puits d'où il parvint à ramener cette malheureuse. Elle était sans connaissance. On a pu la rappeler à la vie, mais sa position est grave.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 mai. — Victor Tailleur, rue du Petit-Beaumont. — Georges Vienne, rue de l'Alma, 117. — Catherine Duprez, rue de Blanchemaison. — Marie Legon, rue des Langues-Haies, 78. — Jeanne Favere, rue du Collège, 110. — Jeanne Thomas, rue d'Hém.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 mai. — Auguste Smalle, 29 ans, 1 mois, tisse and, rue Notre-Dame, cour Delobelle. — Sophie Simon, 1 mois, 15 jours, rue de Vaucanson, 18. — Jean-Baptiste Fremat, 20 ans, 8 mois, em-

ployé de commerce, Grande-Rue, 179. — Auguste Mairy, 7 ans, 5 mois, Hôtel-Dieu. — Flore Desmet, 53 ans, ménagère, rue du Moulin-de-Roubaix. — Jean-Baptiste Bourgeois, 39 ans, 3 mois, Hôtel-Dieu. — Emile Vandekerckhove, 19 ans, rue de la Bance, au Pile, 63. — Zella-V. reuter, 2 ans, 4 mois, rue de la Barbe d'or, 31. — César Aurick, 18 ans, garçon boulanger, rue de la Perche, 70. — Reine Frouvoat, 3 ans, 3 mois, 4 jours, rue St-Jean, 99.

MARIAGES du 14 mai. — Jean-Baptiste Debucquois, 37 ans, ouvrier, et Sophie Delbecq, 39 ans, couturière. — Jean Leroy, 31 ans, employé de commerce, et Marie Leroy, 28 ans, fille de bureau. — Martial Santy, 29 ans, domestique, et Marie Duflot, 20 ans, bobineuse.

MARIAGE du 15 mai. — Jules Briere, 29 ans, négociant, et Julie Noyelle, 19 ans, sans profession.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 13 mai. — François Debecq, 24 ans, journalier, et Catherine Desomma, 24 ans, tailleur, et Edmond Diraud, 34 ans, fleur, et Rosalie Piqué, 33 ans, seigneur. — Raimond Veysseire, 25 ans, mécanicien, et Hortense Preys, 27 ans, soubrette. — François Kerckhove, 27 ans, serrurier, et Marie Deceasterker, 26 ans, seigneur. — Alired Guenne, 27 ans, tisserand, et Hortense Barloy, 27 ans, tisserand. — Omer Plateau, 25 ans, tisserand, et Léonie Pontbieu, 18 ans, tisserand. — Dominique Debusscher, 34 ans, tailleur d'habits, et Colette Vankezeke, 30 ans, ménagère. — Louis Rallegnien, 32 ans, appreteur, et Clara Dupuche, 41 ans, tisserand. — Léon Hora, 25 ans, fabricant de tissus, et Julienne Marbaix, 22 ans, tisseuse. — Alphonse Galais, 24 ans, sous-instituteur, et Mathilde Proost, 23 ans, cabaretière. — Pierre Monnier, mécanicien, et Léontine Clarisse, passementière. — Pierre Lebrun, 32 ans, journalier, et Octavie Améris, 31 ans, servante. — Jules Bigault, 30 ans, domestique, et Zénaïde Delanoy, 32 ans, journalière. — Victor Philippart, 28 ans, employé de commerce, et Sidonie Niece, 20 ans, ménagère. — Modeste Velghe, 26 ans, tailleur d'habits, et Léonie Debrume, 23 ans, seigneur. — Georges Gatteau, 24 ans, fabricant de tissus, et Hortense Couvez, 19 ans, sans profession.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 mai. — Alexandre Deschryver, au pont de Neuville. — Florence Amé, rue du Galvaire. — Marie Riffart, rue de Lille.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 mai. — Adolphe Duterie, 38 ans 11 mois, époux de Anne Poissonnier, rue St-Jacques. — Gustave Lejeune, 24 ans 7 mois, célibataire, rue du Galvaire. — Julie Lorient, ans 7 mois, à France. — Sylvie Le-maitre, 70 ans, religieuse au monastère de Notre-Dame-des-Anges, rue du Sentier.

MARIAGE du 15 mai. — Charles Tillieux, 44 ans, menuisier, et Céline Lecoutre, 30 ans, rattacheuse.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille DUSSAUSOIS-WACRENIER, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HENRI-BENOIT DUSSAUSOIS, boucher, décédé à Roubaix, le 16 mai 1877, à l'âge de 46 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la messe de convoi qui sera célébrée le jeudi 17 mai 1877, à 9 heures, aux vigiles le même jour, à 6 heures 1/4, et aux enterrements le